AR-Préfecture
095-219503943-20241025-1-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 25-10-2024
Publication le : 25-10-2024

N° 2024 /236

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** le **17 OCTOBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE (+1), Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :
Marie-Claude CRESPIN représentée par Pierre-Edouard EON
Audrey LYS représentée par Eric LEMAIRE
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Sandrine CROZAT représentée par Bernard RIO
Nathalie JOUNEAU représentée par Catherine GAUTIER

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :
11 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	23
VOTANTS :	29

Objet : Approbation de l'adhésion au SEDIF de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour le territoire de la commune de Valenton

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5, L5211-18, L5211-20 et suivants, ainsi que son article L.5212-16,

Vu les statuts du Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF),

Vu la délibération n°23/115 du 7 décembre 2023 de la commune de Valenton par laquelle elle sollicite l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il délibère en faveur de son adhésion au SEDIF pour le compte de la ville de Valenton,

Vu la délibération du conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre n°2023_10_10_3296 du 10 octobre 2023 de demande de retrait du syndicat mixte Eau du Sud Francilien pour le territoire de la Commune de Valenton,

Vu la délibération n°DEL_2024_2 du 5 janvier 2024 du comité syndical d'Eau du Sud Francilien portant approbation de la demande de retrait de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'agissant du territoire de la commune de Valenton,

Vu la délibération du conseil territorial de Grand-Orly Seine Bièvre n°2024-04-02_3541 du 2 avril 2024 portant demande d'adhésion au SEDIF sur le périmètre de la ville de Valenton,

Vu la délibération n°C2024-22 du comité syndical du SEDIF en date du 20 juin 2024 approuvant cette demande d'adhésion,

AR-Préfecture
095-219503943-20241025-1-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 25-10-2024
Publication le : 25-10-2024

Considérant que les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes doivent approuvées cette décision dans les conditions de majorité requise par les statuts du SEDIF, dans un délai de trois mois,

Après avis de la commission Urbanisme, environnement, travaux, mobilité du 7 octobre 2024,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion au SEDIF de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour le territoire de la commune de Valenton.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 17 octobre 2024

La secrétaire de séance,

MAIRIE DE MERY-SUR-OISE (VAL-D'OISE)

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-SUR-OISE (VAL-D'OISE)

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental du Val d'Oise